

## Jeu Concours Cap Martinique Instagram

### **Règlement :**

Article 1 : le jeu est organisé par CDC Développement solidaire, association loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 56, rue de Lille 75007 Paris.

Article 2 : le jeu est organisé dans le cadre de la course Cap-Martinique. Il débute au jour et heure de sa publication sur instagram et se termine le 5 mai à 23h59. La réponse est publiée sur Instagram, à compter du 8 mai, et au plus tard à l'arrivée du bateau CDC Développement solidaire à Fort-de-France.

Instagram n'est pas responsable du jeu ; il ne gère ni ne sponsorise le jeu.

Article 3 : le gagnant est la première personne à avoir fourni la réponse exacte ou la plus proche à la question « quelle distance, exprimée en milles marins, va parcourir Pascal pendant la Cap-Martinique ? » dans les conditions indiquées ci-après et publiées sur Instagram (Cf. projet de publication en annexe de ce règlement) :

- être abonné au compte instagram de l'association
- liker la publication
- répondre à la question en commentaire de la publication sur Instagram, en mentionnant 2 personnes avec qui partager le lot

Article 4 : le jeu est ouvert aux personnes majeures résidant en France métropolitaine, Antilles-Guyane et à la Réunion.

Les membres du conseil d'administration de l'association ne sont pas autorisés à participer, à quelque titre que ce soit (répondant ou personne mentionnée).

Article 5 : le lot est composé de 3 sacs marins « solidaires », réalisés à partir de bâche recyclée, et donnés à CDC Développement solidaire par La Ruche Up'cycling. La valeur du lot est de 60 euros.

Article 6 : le gagnant et les 2 personnes associées à sa réponse sont contactés par message privé par Instagram.

Article 7 : la remise du lot se fait sans frais pour les gagnants. Elle a lieu dans les locaux de l'association pour les gagnants résidant à Paris, ou par voie postale. Les frais d'envoi sont à la charge de CDC Développement solidaire. Il n'est demandée aucune participation financière aux gagnants.

Article 8 : Les données personnelles des gagnants (nom et prénom) ne sont pas conservées par l'association à l'issue du jeu. Elles ne sont pas divulguées aux autres participants. Elles ne sont pas publiées sur le site ou la communauté digitale de l'association, sauf autorisation expresse et écrite des gagnants.

### **Annexe – projet de publication Instagram :**

Jeu concours - Quelle distance, exprimée en milles marins, va parcourir Pascal pendant la Cap-Martinique ? Vous avez une idée ?

1 lot de 3 sacs marins « solidaires » à gagner pour la première réponse exacte ou la plus proche donnée en commentaire à cette publication selon les modalités suivantes :

- 1) Être abonné à notre compte instagram

- 2) Liker notre publication
- 3) Citer dans le commentaire en plus de votre réponse les 2 personnes avec lesquelles vous partagerez le lot

Le concours est ouvert aux personnes majeures résidant en France métropolitaine, Antilles-Guyane et à la Réunion.

Fin du concours dimanche 5 mai à 23h59. Résultat à partir du 8 mai (ou dès que Pascal sera arrivé !).

Les gagnants seront contactés par mp. Aucune somme d'argent n'est demandée aux gagnants ou participants. Règlement complet du jeu sur le site de l'association (lien dans la bio).

Instagram n'est pas responsable du jeu, ne gère ni ne sponsorise ce jeu.